

**COPIE NON OFFICIELLE
À ÊTRE ENTERINÉE PAR LE CONSEIL
À LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2026**

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT LE 1^{er} JUIN 2026 À 19 H 00,
AU 1245, RUE PRINCIPALE, SAINT-ALBERT SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN BOISSONNEAULT,
MAIRE.**

Sont présents à cette séance:

Mme Sophie Pelletier	Conseillère siège 1
M. Jean-François Côté	Conseiller siège 2
M. Jean-Philippe Bibeau	Conseiller siège 3
M. Nicolas Labbé	Conseiller siège 4
Mme Mélanie Vogt	Conseillère siège 5
M. Justin Chabot	Conseiller siège 6

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Jean Boissonneault, maire. Madame Nathalie Beauchesne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

Ordre du jour

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt et adoption des minutes de la séance ordinaire du 4 mai 2026;
3. Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026;
4. Période de questions de l'assistance;
5. Dépôt des états financiers de Loisirs Saint-Albert Inc (Camp de jour);
6. Résolution : Adoption budgétaire du Camp de jour 2026;
7. Résolution : Soutien au service d'aide à la rénovation des habitations à loyer modique de l'Office d'Habitation de Centre du Québec;
8. Résolution : Rapport de la réunion du Comité consultatif en urbanisme (CCU) du 25 mai 2026 (Lot 5 180 988-500 Rang 9);
9. Résolution : Rapport de la réunion du Comité consultatif en urbanisme (CCU) du 25 mai 2026 (Lot 5 181 968-7, rue Lacharité);
10. Résolution : Rapport de EXP pour lit de séchage et 3^e bassin;
11. Résolution : Modification du Parc d'Agilité canine Saint-Albert;
12. Résolution : Nouveau contrat de ménage pour la salle du Pavillon;
13. Résolution : Réparation de l'air climatisé au local d'Olivier Del Mondo;
14. Résolution : Renouvellement d'adhésion Copernic;
15. Résolution : Sortie de prise de 50 ampères à l'abri de zamboni;

16. Résolution : Mise à jour et achat d'une trousse de premier soin;
17. Résolution : Réparation de la balançoire ou achat d'une nouvelle;
18. Résolution : Soumission de remplacement de la thermopompe;
19. Résolution : Modifier le paiement du contrat de Cisart;
20. Résolution : Soumission pour des glissières de sécurité;
21. Résolution : Payer facture d'avocat du contrat de location deux ans pour entreposage municipal;
22. Résolution : Les descentes de gouttière à la salle du Pavillon;
23. Résolution : Refaire la marquise du gymnase à la salle du Pavillon;
24. Lettre d'appui au projet « Capsule 12-18 : Portrait régional de la santé mentale par la création théâtrale »
25. Lancement de projet bacs citoyens;
26. Lecture de la correspondance et suivi de dossier;
27. Points d'information;
28. Affaires nouvelles de l'assistance;
29. Questions diverses;
30. Levée de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026.

Ouverture de la séance à 19h00

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

MOT DU MAIRE :

Bonsoir à vous citoyennes et citoyens,

Avec l'arrivée des beaux jours et l'ouverture prochaine des piscines, il me semble important de rappeler à tous l'importance de la **sécurité**, particulièrement autour de l'eau. Que ce soit à la maison ou à vos chalets, la vigilance demeure essentielle, notamment pour assurer la sécurité de nos enfants. Je vous invite à demeurer prudents et à adopter les bonnes pratiques afin que chacun puisse profiter de l'été en toute tranquillité.

La saison estivale est aussi synonyme de rassemblements et de célébrations. Nous aurons bientôt l'occasion de souligner deux journées importantes : la Fête nationale du Québec, le 24 juin, ainsi que la Fête du Canada, le 1er juillet. Je profite de l'occasion pour vous inviter chaleureusement aux festivités de la Saint-Jean-Baptiste qui se tiendront ici même, à la municipalité, le 23 juin. Ce sera un moment privilégié pour se retrouver et célébrer ensemble.

Veillez également noter que les bureaux municipaux seront fermés le 24 juin et le 1er juillet en raison de ces jours fériés.

Je tiens également à mettre en lumière un événement qui nous tient particulièrement à cœur : la fête des bénévoles, prévue le vendredi 5 juin 2026. Cette soirée sera l'occasion de reconnaître l'engagement exceptionnel de celles et ceux qui contribuent, par leur temps et leur dévouement, à la vitalité de notre communauté. Nous leur devons une immense reconnaissance.

Enfin, en ce mois de juin, nous soulignerons aussi la Fête des pères. Je souhaite à tous les papas de notre municipalité une journée remplie de bonheur et de précieux moments en famille.

Sur ces quelques mots, je vous souhaite à toutes et à tous un excellent début d'été, rempli de soleil, de détente et de beaux moments partagés.

Et j'en profite pour remercier monsieur André Beaulieu, qui a fait beaucoup de ménage pour la Municipalité pendant beaucoup d'année (15 à 17 ans).

Une bonne main d'applaudissement souligné par un élu.

Merci et bonne séance à tous.

2026-06-122

1. ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2026

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-123

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2026

Attendu que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026;

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence, il est proposé monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-124

3. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 MAI 2026

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant total de 286,153.74\$;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil le journal des salaires pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026 de la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu que les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1^{er} au 31 mai 2026 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant 286,153.74\$;

Attendu que le rapport n'a pu être envoyé aux élus pour l'analyse et suivi;

Attendu que nous sommes lundi et le 1^{er} du mois, des écritures restaient à faire le jour de la séance;

En conséquence, il est reporté à la prochaine séance du conseil le 6 juillet 2026.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des informations et des explications au sujet d'une demande pour déplacer un monument du cimetière dans la cour arrière de la municipalité pour respecter l'histoire de celui-ci.

Ce monument et même l'Église étaient ou le bureau municipal dans l'histoire des origines de cette demande de remettre à sa place et surtout plus visible qu'actuellement.

2026-06-125

5. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LOISIRS SAINT-ALBERT INC (CAMP DE JOUR)

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers de l'année 2025 de Loisirs Saint-Albert Inc.;

Que les revenus s'élèvent à 70 613 \$ et les dépenses à 69 971 \$ pour un surplus de 642 \$. La Municipalité agit à titre d'administratrice de l'organisme du Camp de jour et a remis en 2025 un montant de 7 500\$. (99 inscriptions);

Attendu que pour 2026, le budget de la municipalité accordé est de 5 000\$ (110 inscriptions et 1 en entente);

En conséquence, il est proposé par monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-126

6. RÉSOLUTION : ADOPTION DU BUDGÉTAIRE DU CAMP DE JOUR 2026

Attendu que la responsable du camp de jour Madame Élodie Fontaine présente le budget à adopter;

Attendu que les revenus et les dépenses sont :

REVENUS	MONTANTS	DÉPENSES	MONTANTS
Commanditaires	4 900 \$	Salaires et charges sociales – animateurs	48 354 \$
Municipalité	5 000 \$	Matériel et activités	8 000 \$
Emploi Été Canada	8 000 \$	Féried	150 \$
Revenus inscriptions	42 245 \$	Formations, réunions, autre (DAFA)	1 500 \$
Revenus sorties	8 915 \$	Formation des animateurs	330 \$
Subvention ARLPHCQ	3 000 \$	Aide animateur X 2	1 200 \$
		Chandails	532 \$
		Frais administratifs	800 \$
		Trousses	400 \$
		Sorties	8 339 \$
		Animatrice en chef	322 \$
		Sortie gratuite	1 300 \$
TOTAL REVENUS	72 060 \$	TOTAL DÉPENSES	71 227 \$

Que l'excédant serait de 833 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Justin Chabot et résolu;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-127

7. RÉSOLUTION : SOUTIEN AU SERVICE D'AIDE À LA RÉNOVATION DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE DE L'OFFICE D'HABITATION DE CENTRE DU QUÉBEC

Attendu que le besoin d'engagement est de 10% des travaux réguliers qui seront à assumer;

Attendu que pour 2026 la projection étant de 10 240\$, la partie pour notre municipalité représenterait 1 024\$;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Vogt et résolu;

Que soit tel que demandé par l'Office d'Habitation du Centre du Québec et attendre la facturation pour faire le remboursement;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. RÉSOLUTION : RAPPORT DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU) DU 25 MAI 2026 (LOT 5 181 988. 500, RANG 9)

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne le lot 5 180 988 (50, Rang 9) en la municipalité de Saint-Albert, située dans la zone AF-4 du plan de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE La demande concerne une dérogation visant à autoriser une superficie d'un cabanon de plus de 30 m² Selon l'article 7.8 du règlement de zonage 2017-02;

« Pour les usages résidentiels à l'extérieur du périmètre d'urbanisation:

- la superficie maximale au sol d'une remise est de 30 m²; »

La demande est donc conditionnelle à l'autorisation de déroger à la norme minimale de de marge de recul, sous réserve de conformité aux autres exigences réglementaires.

La demande est donc conditionnelle à l'autorisation de déroger à la norme minimale de de marge de recul latérale, sous réserve de conformité aux autres exigences réglementaires.

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans une zone agricole ;

CONSIDÉRANT que le nombre de bâtiments accessoires autorisé est respecté ;

CONSIDÉRANT que les marges de recul prescrites sont respectées ;

CONSIDÉRANT que le projet ne cause aucun préjudice sérieux ;

CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte aux propriétés voisines.

POUR CES MOTIFS il est proposé par M. Simon Fleury et appuyée par M. Michel Ducharme que, la dérogation soit acceptée.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Côté et résolu;

Que soit tel que la recommandation du comité (CCU);

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. RÉSOLUTION : RAPPORT DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU) DU 25 MAI 2026 (LOT 5 181 968. 7, RUE LACHARITÉ)

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne le lot 5 181 968 (7, rue Lacharité) en la municipalité de Saint-Albert, située dans la zone R-7 du plan de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE La demande vise une dérogation mineure afin de réduire les marges de recul applicables à un patio de piscine par rapport aux lignes de terrain arrière et latérale.

Selon l'article 15.1 du règlement de zonage 2017-02;

« Toute piscine extérieure devra être située de façon à ce que la bordure extérieure du mur de la piscine, de sa paroi ou d'un patio surélevé soit au moins à 3 m de distance de toute ligne de propriété et de tout bâtiment principal adjacent et à au moins une distance de 3 m mesurée horizontalement du point de chute de tout fil aérien conducteur. »

La demande est donc conditionnelle à l'autorisation de déroger à la norme minimale de de marge de recul latérale, sous réserve de conformité aux autres exigences réglementaires.

CONSIDÉRANT que le patio projeté est situé à proximité des lignes de propriété voisines;

CONSIDÉRANT que le patio sera surélevé et que, même avec l'installation d'une enceinte de 2 m de hauteur, celui-ci pourrait permettre une vue chez les voisins ;

CONSIDÉRANT qu'il y a suffisamment d'espace pour respecter la marge de recul arrière afin de ne pas porter préjudice au voisin ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de creuser et de rehausser le terrain sous la piscine ;

CONSIDÉRANT qu'il semble possible de corriger le problème d'accumulation d'eau ;

CONSIDÉRANT que la marge de recul latérale ne constitue pas une problématique, puisque le terrain adjacent est un terrain commercial vacant.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Ducharme et appuyé par M. Jean-Philippe Bibeau que la dérogation soit acceptée, à condition que la marge de recul arrière de 3 m soit respectée.

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Pelletier et résolu;

Que la recommandation avec condition de respecter la marge de recul arrière de 3 mètres;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-130

10. RÉOLUTION : RAPPORT DE SERVICES EXP. POUR LIT DE SÉCHAGE ET 3^e BASSIN

Attendu que la présentation de Monsieur Olivier Précours aux élus en huis-clos;

Attendu que plusieurs questions des élus restent en suspens pour une bonne compréhension de ce dossier;

Considérant que le lit de séchage est une priorité des besoins avant le 3^e bassin;

Attendu que plusieurs informations nécessaires pour comprendre la justification des coûts entre les parois verticales en béton versus la digue standard prévu au départ;

Attendu que des demandes supplémentaires seront faites pour des coûts, des comparables et considérant les besoins de la municipalité à long terme;

En conséquence, ce point est reporté à nouveau.

2026-06-131

11. RÉOLUTION : MODIFICATION DU PARC D'AGILITÉ CANIN SAINT-ALBERT

Attendu que ce sera un OBNL d'ici la fin de l'année 2026;

Attendu que le bail était fait avec l'information que ce serait une compagnie incorporée;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Justin Chabot et résolu;

Considérant que le parc sera OBNL le contrat existant reste en vigueur;

Que les frais de pelouse pour 2026 seront assumés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-132

12. RÉOLUTION : NOUVEAU CONTRAT DE MÉNAGE POUR LA SALLE DU PAVILLON

Attendu que les élus en huis-clos sans la présence de Monsieur le maire, ils ont échangé avec Monsieur André Beaulieu sur les deux particuliers qui avaient postulés;

Attendu que nous avons eu des offres d'entreprises d'entretiens (4 différentes), les coûts sont beaucoup plus élevés que notre budget des dernières années;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Considérant que les recommandations et informations pertinentes que Monsieur Beaulieu a partagé;

Que la personne choisie est Monsieur Shawn Boissonneault;

Considérant qu'il sera avec le même contrat existant avec les mêmes conditions que celui de Monsieur André Beaulieu;

Qu'un contrat soit produit au nom de Monsieur Shawn Boissonneault et signé d'ici 10 jours ouvrables;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-133

13. RÉSOLUTION : RÉPARATION DE L'AIR CLIMATISÉ AU LOCAL OLIVER DEL MONDO

Attendu que la facturation mentionnait que le trouble était dans la programmation;

Attendu que le trouble est d'une ancienne connexion de cadran pour réguler l'heure du système;

En conséquence, il est proposé par Madame Sophie Pelletier et résolu;

Considérant que la Municipalité assumera les frais de cet appel de service en totalité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-134

14. RÉSOLUTION : RENOUELEMENT D'ADHÉSION COPERNIC 2026-2027

Attendu que l'adhésion avec l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) est à renouveler et ce au coût de 150 \$ pour l'année 2026-2027 ;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Jean-François Côté et résolu ;

Considérant que le conseil autorise un montant de 150 \$ pour l'Organisme COPERNIC.

Qu'un paiement sera fait et demandé à la trésorerie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-135

15. RÉOLUTION : SORTIE DE PRISE DE 50 AMPÈRES À L'ABRI DE ZAMBONI

Attendu que nous allons demander une deuxième soumission;

Attendu que la deuxième soumission n'est pas entrée;

En conséquence, il est reporté;

Considérant que ce n'est pas une urgence, on attend la deuxième soumission.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-136

16. RÉOLUTION : MISE À JOUR ET ACHAT D'UNE TROUSSE DE PREMIERS SOINS

Attendu que les troussees doivent être validées à tous les ans;

Attendu que nous devons en mettre une à la nouvelle à l'adresse d'entrepasage de la Municipalité soit au 900, rue Principale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Que l'adjointe administrative soit mandatée pour faire la commande selon les manques dans nos troussees existantes et commander la nouvelle trousse;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-137

17. RÉOLUTION : RÉPARATION DE LA BALANÇOIRE OU ACHAT D'UNE NOUVELLE

Attendu que les sièges de la balançoire à la halte soient non utilisables pour s'asseoir;

Attendu que la balançoire a de l'usure;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Justin Chabot et résolu;

Que 3 comparables soit fait qualité/prix pour le même type de balançoire;

Qu'à la suite des comparaisons, l'achat soit autorisé ou acheté par la directrice-générale;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-138

18. RÉOLUTION : SOUMISSION DE REMPLACEMENT DE LA THERMOPOMPE

Attendu que nous avons reçu deux soumissions différentes d'appareils par Climatisation Confort Courtois Inc.;

Attendu que Climatisation Confort Courtois Inc. est celui qui fait l'entretien de nos équipements;

En conséquence, il est proposé par Madame Sophie Pelletier;

Attendu que le choix est de conserver le même produit et marque soit Fujitsu thermopompe murale 30 000 Btu série Altair 500 (30 ampères 240 volts);

Qu'une garantie de 12 pièces, 12 ans compresseur et 12 ans main d'œuvre;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-139

19. RÉOLUTION : MODIFICATION DE PAIEMENT DE CONTRAT CISART

Attendu qu'une demande de modification de paiement en trois parties pour une compagnie en déménagement au lieu de deux versements;

En conséquence, il est proposé par Madame Mélanie Vogt et résolu;

Considérant qu'un versement soit fait rapidement, le deuxième aux vacances et un dernier à la fin de l'été;

Que le total est de 7 975\$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-140

20. RÉOLUTION : SOUMISSION POUR DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

Attendu que nous avons reçu deux soumissions pour les glissières de sécurité;

Attendu qu'une des soumissions est considérablement plus basse et que les deux compagnies, ont dans le passé, effectuer des travaux pour la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu;

Que la soumission de Les glissières sécurité J.D.T. Inc. au total de 2 530\$ soit acceptée;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-141

21. RÉOLUTION : PAYER FACTURE D'AVOCAT DU CONTRAT DE LOCATION DE DEUX ANS POUR ENTREPOSAGE MUNICIPAL

Attendu qu'il y a des frais pour avoir un contrat respectant toutes les exigences de la municipalité pour rendre l'immeuble légal en zone institutionnelle;

Attendu que la location avec condition d'achat avait des clauses très précise;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Côté et résolu;

Que la facture de 3 991,36\$ soit payé par la trésorière adjointe;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-142

22. RÉOLUTION : LES DESCENTES DE GOUTTIÈRE À LA SALLE DU PAVILLON

Attendu que lors des travaux, les descentes ont subi des bris et la couleur n'étant plus la même;

Attendu que les travaux étant en cours;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Que la soumission de cet ajout de 659,44\$ soit payée par la trésorière adjointe lors de réception des frais et travaux terminés;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-06-143

23. RÉOLUTION : REFAIRE LA MARQUISE DU GYMNASÉ À LA SALLE DU PAVILLON

Attendu qu'il y a des perforations sur le toit de la marquise et infiltration d'eau;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu;

Considérant que des infiltrations d'eau peuvent causer des dégâts plus sévères avec les années;

Considérant que nous sommes dans les travaux actuellement et que celle-ci sera presque identique à la nouvelle du côté opposé;

Que la soumission de cet ajout de 1 837.96\$ soit payée par la trésorière adjointe lors de réception des frais et travaux terminés;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**24. LETTRE D'APPUI AU PROJET « CAPSULE 12-18 :
PORTRAIT RÉGIONAL DE LA SANTÉ MENTALE PAR LA
CRÉATION THÉÂTRAL**

Objet : Lettre d'appui au projet « Capsules 12-18 : portrait régional de la santé mentale par la création théâtrale »

Monsieur Doucet,

C'est avec enthousiasme que la Municipalité de Saint-Albert appuie le projet « Capsules 12-18 : portrait régional de la santé mentale par la création théâtrale » présenté par Partenaires 12-18 Centre-du-Québec au ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre de l'Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans.

La santé mentale de nos jeunes est une priorité partagée par l'ensemble des élus municipaux du Centre-du-Québec. Les réalités vécues par les adolescents en milieu rural — isolement, transitions difficiles, accès inégal aux ressources spécialisées — commandent des initiatives novatrices, ancrées dans le territoire et portées par les jeunes eux-mêmes. Le projet présenté répond précisément à ces enjeux : il offre aux jeunes une parole, une méthode artistique structurée en partenariat avec le Théâtre Parminou, et une diffusion qui dépasse largement les frontières municipales.

Partenaires 12-18 Centre-du-Québec est un organisme bien implanté sur notre territoire. Par son approche « par et pour les jeunes » et la mobilisation continue de comités actifs dans 24 municipalités, l'organisme contribue, année après année, à réveiller le leadership des adolescents et à renforcer leur sentiment d'appartenance à leur communauté. Le retour social sur investissement documenté de 1:9 témoigne éloquemment de la portée structurante de leurs interventions.

Notre municipalité souhaite manifester son appui au projet de la manière suivante :

- Reconnaissance officielle de la pertinence du projet pour les jeunes de notre territoire ;
- Relais des résultats du portrait régional dans nos communications municipales (infolettre, site Web, réseaux sociaux), une fois ceux-ci rendus publics ;
- Ouverture à accueillir une activité de diffusion ou de présentation des capsules vidéo créées par les jeunes dans un lieu municipal (bibliothèque, centre communautaire, salle culturelle), selon les disponibilités.

Nous sommes convaincus que ce projet constituera une valeur ajoutée significative pour les adolescents de [Nom de la municipalité] et pour l'ensemble du Centre-du-Québec. Nous souhaitons donc plein succès à Partenaires 12-18 dans sa démarche auprès du Ministère et offrons notre entière collaboration pour la suite.

Veillez agréer, Monsieur Doucet, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Jean Boissonneault

Maire de la Municipalité de Saint-Albert
Courriel : maire@munstalbert.ca Téléphone : 819-353-3300 poste 1004

En conséquence, il est proposé par monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Que monsieur le maire signera pour la Municipalité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25. LANCEMENT DE PROJET BACS CITOYENS

Attendu que plusieurs bacs sont inutilisables et seront retirés de la Halte;

Attendu que le projet antérieur avait été confectionné par des citoyens;

Attendu que nous voulons conserver cette belle participation pour représenter nos citoyens et la collaboration;

En conséquence, un nouveau défi est lancer aux citoyens pour faire la fabrication de nouveaux bacs.

26. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET SUIVI DE DOSSIERS

1. L'agent d'assurance de Fédération municipal du Québec (FMQ) feront les visites de nos bâtiments ce 9 juin 2026;
2. Semaine Nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers du 8 au 14 juin 2026;
3. Fin de la 1^{ère} année de la totalité de balayage de rue par la Municipalité;
4. À titre d'info citoyen, lors de faillite ou saisie dans votre voisinage, vous pouvez recevoir un avis;
5. Bris au 12-18 qui sera payé en partie par le jeune concerné ainsi qu'à la salle lors d'une soirée;
6. Demande et nouvelle du comité 12-18.

2026-06-145

RÉSOLUTION : DEMANDE DU COMITÉ 12-18 DE SAINT-ALBERT

Attendu que le Comité 12-18 nous as transmis une lettre pour modifier la demande de l'année 2026. La Municipalité avait accepté d'accorder un montant de 500 \$ pour décorations de Noël et d'Halloween ainsi qu'un montant de 300 \$ pour le renouvellement du matériel de la salle Goerges Lacharité;

Attendu que la lettre mentionne : « qu'après discussion avec les jeunes du Comité 12-18 et analyse des besoins actuels du local jeunesse, le Comité 12-18 dépose une demande afin que ces deux montants puissent finalement être réaffectés à la modernisation et à l'amélioration du matériel du local 12-18 »;

Attendu que « les achats prévus permettraient notamment d'améliorer la sécurité, la durabilité du matériel ainsi que la qualité de l'environnement offert aux jeunes. Voici les principaux éléments visés : trousse de premiers soins, housses de remplacement pour les "bean bags", tapis de souris pour protéger

ls bureaux, sacs poubelles, autocollants de remplacement pour les tapis de sol, table de ping-pong et ajout d'un deuxième tapis d'entrée afin de protéger le plancher durant la période hivernal »;

Attendu que « Le coût total estimé de matériel est de 975\$. Le comité 12-18 propose donc d'assumer la différence de 175\$ afin de compléter le financement du projet. »

En conséquence, il est proposé par monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Que la liste des achats soit modifiée en fonction des besoins du Comité 12-18.

Que la lettre termine avec : « Nous vous remercions sincèrement pour votre soutien constant envers les jeunes de Saint-Albert et demeurons disponible pour toute question ou information supplémentaire. Merci et bonne journée! Conseil d'administration du Comté 12-18 de Saint-Albert. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec au montant de 127 169\$;
8. Réception des plaintes concernant les bacs avec preuves photos (6 photos montrant encore des ordures, buches, déchets, etc. dans le compost cette semaine), dernière fois quelques photos aussi pour les bacs verts.
9. Conseil sans papier!
On se donne un défi d'être une séance sans papier dans le prochain budget. Information sur les frais supplémentaires pour le contrat d'imprimante.
10. Bris de vitre au 12-18 étant déjà fissurée, frais absorbé 50/50 avec le jeune.
11. Un poste sera ouvert de trésorière adjointe de 21h au courant de l'été.
12. Voir pour continuer et faire des suivis au groupe forestier versus la Forest éducative.

Suivis du dernier procès-verbal de mai 2026 :

Demande de radar informatif sur la Principale, prêt de la MTQ et a été mis en place dans la semaine suivant la dernière séance.

27. POINTS D'INFORMATION

1. On est les hôtes de la MRC pour 22 maires le mercredi 10 juin 2026;
2. Les demandes de permis de mai 2026;
3. Demande de permis, le délai d'émission est de 30 jours.

28. AFFAIRES NOUVELLES DE L'ASSISTANCE

Les membres du gymnase veulent avoir accès à un défibrillateur, information directement donner sur le fait que l'accès avec puce n'est vraiment pas la majorité des citoyens. L'appel au 911 est toujours valide et le massage cardiaque reste très important.

Suggestion que ce serait mieux un photo radar.

Un dos d'âne est demandé pour ralentir l'entrée de la rue du Couvent à partir de la Route122.

29. QUESTIONS DIVERSES

Question du nouveau journal communautaire pour rejoindre le maximum de personnes sera à voir et à penser.

2026-06-146

30.LEVÉE DE LA SÉANCE ORNINAIRE DU 1^{er} JUIN 2026;

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Madame Mélanie Vogt de lever la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 à 19h59, La séance est close.

Je, Jean Boissonneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Jean Boissonneault
Maire

Nathalie Beauchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière